Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D28DSJVAP_SE26-DE

DSJVAP - LL

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

## 28- PRECISION TARIF « JEUNE » DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS VILLE

Rapporteuse : Mme GUILLOIS

Depuis très longtemps, l'un des axes de la politique sportive de la Ville est de favoriser la pratique du public « Jeunes » (personne de moins de 18 ans).

Pour cette raison, la délibération du 28 juin 2001 prévoit un abattement tarifaire sur les heures d'entraînement uniquement pour les jeunes. L'abattement tarifaire est égal au pourcentage de jeunes sportifs dans l'association, dans la limite de 50% du tarif applicable.
Cet abattement est valable pour tous les équipements de la Ville.

Il vous est proposé de modifier la délibération du 28 juin 2001 et de proposer un abattement fixe de 50% sur les créneaux d'entraînement « Jeunes » sur l'ensemble des équipements sportifs de la Ville.

**Après l'avis favorable de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 2 septembre 2026, il vous est proposé de vous prononcer sur la mise en place d'un abattement fixe de 50 % pour le tarif « Jeunes » dans tous les équipements sportifs de la Ville.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:26+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T12:59:06+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 08:58:26